PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail *Progrès

Décret n° 2013-278 du 25 juin 2013
portant ratification du protocole sur les relations entre la communauté économique africaine et les communautés économiques régionales

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 10-2013 du 25 juin 2013 autorisant la ratification du protocole sur les relations entre la communauté économique africaine et les communautés économiques régionales ;
Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Est ratifié le protocole sur les relations entre la communauté économique africaine et les communautés économiques régionales, adopté à Hararé, le 3 juin 1997 dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 25 juin 2013

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration,

Gilbert ONDONGO.-

Le ministre des affaires étrangères et de la coopération,

Basile IKOUEBE.-